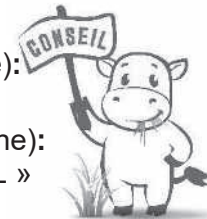




Die Anmeldung kann auch im BeefNet gemacht werden (nur für die Kampagne):
www.beefnet.ch → Hauptmenü „Betrieb“ und Untermenü „LB anmelden“

L'inscription pourrait aussi être faite par BeefNet (seulement pour la campagne):
www.beefnet.ch → Menu principal « Exploitation » et sous-menu « Inscription DL »



Anmeldungen

Für die lineare Beschreibung und
Klassierung vom Frühling 2019
und für den **Stierenmarkt**
für Fleischrinderrassen vom
17. April 2019

Betriebsnummer / Numéro d'exploitation:

.....

Adresse / adresse:

.....

.....

.....

Inscriptions

Pour la description linéaire et la
classification du printemps 2019
et pour le **Marché des taureaux**
de race à viande du
17 avril 2019

1. Sektion / 1^{ère} section:

2. Sektion / 2^e section:

Anmeldungen bitte bis **spätestens 1. März 2019** an die Geschäftsstelle in Brugg senden.

Bitte beachten Sie: Die Anmeldungen für den Stierenmarkt müssen schriftlich (nicht über das BeefNet möglich) gemacht werden und verspätete Anmeldungen können nicht mehr berücksichtigt werden (Datum des Poststempels spätestens 1. März 2019).

Für FLHB-Betriebe ohne lineare Beschreibung von Jungstieren, Altstieren und Altkühen ist keine Anmeldung nötig. Diese Betriebe werden automatisch in die Frühlingskampagne einbezogen.

Die Bestimmungen und Anforderungen bleiben unverändert. Die Dokumente sind auf der Homepage publiziert (<http://mutterkuh.ch/de/herdebuch/lb-kampagne/>):

- Anforderung für die Anerkennung von Betrieben und Tieren im Fleischrinder-Herdebuch von Mutterkuh Schweiz
- Auffuhrbestimmungen und Auktionsbestimmungen für den Stierenmarkt

Inscriptions à retourner au secrétariat à Brougg jusqu'au **1^{ère} mars 2019 au plus tard.**

Attention: Les inscriptions pour le marché des taureaux doivent être faites par écrit (n'est pas possible par BeefNet) et les inscriptions tardives ne pourront plus être prises en considération (date du cachet postal, au plus tard le 1^{ère} mars 2019).

Pour les exploitations HBBV sans description linéaire de jeunes taureaux, de taureaux plus âgés ou de vaches adultes, il n'est pas nécessaire de retourner l'inscription. Ces exploitations seront automatiquement intégrées dans la campagne de printemps.

Les dispositions et les exigences restent inchangées. Les documents sont publiés sur la page d'accueil (<http://mutterkuh.ch/fr/herd-book/campagne-dl/>):

- Exigences pour l'admission d'exploitations et d'animaux dans le herd-book des bovins à viande de Vache mère Suisse
- Conditions pour le marché des taureaux et conditions de mise.

Jungstiere zur FLHB-Aufnahme
Jeunes taureaux pour l'admission au HBBV

Tier-Nr. (korrekte TVD-Nummer) Identification (n° BDTA complet)	Name Nom	geb. né le	ankreuzen mettre une X	
			LB am Stierenmarkt DL au marché des taureaux	LB auf Betrieb DL sur l'exploitation
<input type="text"/>				
<input type="text"/>				
<input type="text"/>				
<input type="text"/>				

Altstiere zur wiederholten LB / Klassierung
Taureaux plus âgés pour une DL / classification supplémentaire

Tier-Nr. (korrekte TVD-Nummer) Identification (n° BDTA complet)	Name Nom	geb. né le	ankreuzen mettre une X	
			LB am Stierenmarkt DL au marché des taureaux	LB auf Betrieb DL sur l'exploitation
<input type="text"/>				

Jungkühe zur LB / Klassierung (auf Betrieb)
Jeunes vaches pour DL / classification (sur exploitation)

Kühe, die der(den) Sektion(en) des Betriebes entsprechen und noch nicht linear beschrieben/klassiert sind, sind automatisch angemeldet. Die Anmeldung durch den Züchter ist nicht notwendig.
 Les vaches qui appartiennent à la (aux) section(s) de l'exploitation et qui n'ont pas encore été décrites linéairement, sont automatiquement inscrites. L'inscription de l'éleveur n'est pas nécessaire.

Kühe zur wiederholten LB / Klassierung (auf Betrieb)
Vaches pour une DL / classification supplémentaire (sur exploitation)

Tier-Nr. (korrekte TVD-Nr.) Identification (n° BDTA complet)	Name Nom	geb. né le	Rasse Race
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			

Terminwunsch / Date idéale

ankreuzen, mettre une X			
Ende März à la fin du mois de mars	<input type="checkbox"/>	Anfang Mai Au début de mai	<input type="checkbox"/>
Anfang April Au début d'avril	<input type="checkbox"/>	Mitte Mai Au milieu de mois de mai	<input type="checkbox"/>
Mitte April Au milieu de mois d'avril	<input type="checkbox"/>	Anderer Termin ... Autre date ...	<input type="checkbox"/>

Bemerkungen / remarques:

.....

Datum / date: Unterschrift / signature:

Inscription

Marché des taureaux de race à viande du mercredi 17 avril 2019

Conditions

Conditions

- Les taureaux doivent remplir les exigences pour l'admission au Herd-book en ce qui concerne l'ascendance, la performance FLEK et l'âge respectivement admis au HBBV. La classification et la prise de poils pour le génotypage (si tel n'est pas encore le cas) se font au marché des taureaux.
- Les taureaux doivent être calmes, pouvoir être menés au licol et devront être obligatoirement **munis d'une boucle nasale**.
- **Il est interdit d'utiliser des médicaments pour calmer les taureaux.** L'organisateur se réserve la possibilité d'effectuer des sondages. Des observations claires ou des résultats d'analyse positive sont considérés comme infractions et sont sanctionnés. En outre l'acheteur a le droit d'annuler le contrat d'achat sans frais et dépens.

Directives relatives à la police des épizooties et au trafic des animaux

- Ne sont admis que des animaux en bonne santé provenant de troupeaux exempts et non suspectés d'épizooties.
- Tous les taureaux doivent avoir une marque auriculaire de la BDTA SA. Pour chaque taureau il faut présenter un document d'accompagnement pour animaux à onglons. Les documents d'accompagnement sont valables seulement le jour quand ils étaient délivrés.
- Les taureaux âgés de plus de 24 mois doivent faire l'objet d'une analyse sérologique sanguine annuelle. A l'entrée du marché, le propriétaire doit produire une preuve que le taureau a subi un test IBR/IPV. L'analyse ne doit pas dater de plus de 365 jours avant la date de la présentation.
- L'exploitation de livraison doit avoir le statut de la BVD (recherche du virus / antigène) « aucun séquestre » au moment de l'arrivée. Les exploitations qui actuellement n'ont pas ce statut, sont priées de prendre les mesures nécessaires. Le contrôle sera fait au secrétariat de Vache mère Suisse via la banque de données du trafic des animaux (BDTA).

Transports

Des transports collectifs d'animaux seront organisés pour aller à Brunegg et pour en repartir. L'inscription doit être effectuée directement auprès de VIANCO (Tél. 056 462 33 33).

Inscription

L'inscription doit être effectuée à l'aide du formulaire d'inscription, ci-joint, et être retournée au secrétariat vache mère suisse jusqu'au 1^{ère} mars 2019 (date du cachet postal faisant foi).

Attention : pour des raisons administratives les inscriptions tardives ne pourront pas être prises en considération.

Conditions de mise

Généralités

- Tous les animaux présentés et vendables doivent être commercialisés par l'intermédiaire de la mise.
- En présentant un animal à la mise et en faisant une enchère, fournisseurs et enchérisseurs acceptent les conditions suivantes:

Règlement de mise

- Avant la mise, la vente directe par le propriétaire ou la direction du marché est interdite.
- Le catalogue contenant toutes les informations utiles tient lieu d'entrée au marché et à la mise.
- On mise en levant le catalogue.
- Si un animal atteint le prix minimal pendant la mise, il peut être adjugé. Le vendeur n'a pas le droit de participer aux enchères.
- Si un animal n'atteint pas le prix minimal, il ne peut être adjugé qu'avec le consentement du vendeur.
- Le marché libre après la mise est passible de l'intégralité des taxes.
- Jusqu'à la mise, les risques incombent au vendeur; dès que l'animal est déclaré vendu, ils se transmettent à l'acheteur.
- L'acheteur peut immédiatement après la mise, payer en espèces, par chèque ou par versement. VIANCO accepte du bétail de boucherie en guise de paiement.

Frais

- Pour le vendeur
 - o Frais de transport jusqu'à Brunegg
 - o Taxe d'écurie et d'affouragement, comprenant la contribution au fonds pour dommages non assurables, par taureau Fr. 20.--
 - o Pour les frais de mise: 4 % du prix de vente
 - o Frais pour chaque taureau inscrit qui ne serait pas présenté s'élevant à Fr. 50.--
- Pour l'acheteur
 - o Pour les frais de mise: 2 % du prix d'achat
 - o Frais de transport à partir de Brunegg

Garantie

- Le délai de garantie débute le lendemain de la livraison; la garantie est donnée directement du vendeur à l'acheteur. Il est garanti:
 - o sain et franc pendant 9 jours
 - o jeunes taureaux: aptes à la saillie dès l'âge de 14 mois (Galloway et Highland Cattle: 18 mois)
 - o anciens taureaux: aptes à la saillie comme pour les jeunes taureaux; garantie fertilité dès l'âge de 16 mois (Galloway et Highland Cattle: 22 mois) au moment de la vente au marché.